

ARRETE MUNICIPAL N° R2026/01
RÉGLEMENTANT L'ACCÈS AUX
CHEMINS ET PARCS DE LA COMMUNE
EN VUE DU PASSAGE DE LA
TEMPÊTE GORETTI
A COMPTER DU 08/01/2026 A 12h

Le Maire de la commune de PLOULEC'H,

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales complétée et modifiée par la loi n°82-263 du 22 juillet 1982 et par la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2542-2 et suivants ainsi que les articles L 2212-1 à L 2212-5 ;

VU la vigilance météorologique émise par Météo France et notamment sa version actualisée le 8 janvier 2026 à 6h03 ;

VU la circulaire préfectorale n°4109 en date du 7 janvier 2026 informant du phénomène météorologique et diffusant les conseils de comportements à adopter dans le cadre d'une tempête ;

CONSIDERANT les risques pour la sécurité des personnes à circuler sur les chemins de randonnées ou autres espaces publics, le temps du phénomène météorologique et a minima les jours suivants,

ARRETE

ARTICLE 1 - **A compter du jeudi 8 janvier 2026 à 12h, l'accès et la circulation à l'ensemble des chemins de la commune, y compris le GR34, sont interdits.**

Les voies douces à l'intérieur des lotissements ne sont pas concernées par cette restriction.

ARTICLE 2 - A compter du jeudi 8 janvier 2026 à 12h, l'accès et la circulation au parc du moulin de Krec'h Olen sont interdits.

ARTICLE 3 - Ces interdictions resteront valables jusqu'à la publication d'un nouvel arrêté levant ces mesures.

ARTICLE 4 - Conformément aux conseils de la circulaire préfectorale visée, il est recommandé aux habitants de limiter très strictement les déplacements, toute la durée de l'alerte météorologique.

ARTICLE 4 - Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Madame la sous-préfète de Lannion
- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Lannion
- Monsieur le Capitaine du Centre de Secours Principal de Lannion

Une communication à destination des habitants sera effectuée dès la signature de cet arrêté par voie de presse, site internet de la commune et réseaux sociaux.

PLOULEC'H, le 8 janvier 2026

Le Maire,

Sylvain CAMUS

